

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.005

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Construction d'une Ecurie au Centre Equestre de ROYAN – Avenant n° 1

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 Mars 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure et signer le marché à intervenir avec la Société DE MONTSEC Sarl au prix HT de 436.651,00 €

Au cours de la réalisation des travaux, il est apparu opportun de réaliser des travaux complémentaires :

- redistribution du local électrique pour les services communaux
- création d'une porte coupe-feu (1 heure etc.) pour le local électrique
- redistribution des raccordements du réseau des eaux pluviales
- traitement des épaufrures du manège
- mise à niveau du sol des selleries

Le montant total de ces travaux supplémentaires est de 19.700 €, ce qui porte le montant du marché de 436.651,00 € à 456.351,00 € soit une augmentation de 4,51 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la Société DE MONTSEC SARL relatif à la construction d'une écurie au Centre Equestre de ROYAN pour un montant de 19.700 €HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007